



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2021/054

Réunion du Mardi 11 mai 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 03/05/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 03/05/2021

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, Mme CORNEVIN-CORDONNIER Barbara, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, M. GODART Olivier, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, M. LEBON Christophe, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine, Mme FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme HAUDECOEUR Agnès ayant donné pouvoir de vote à Mme COSSON Geneviève, Mme LAROCHE Gisèle ayant donné pouvoir de vote à Mme BAUDART Martine, Mme LESUEUR Patricia ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme MAROTEAUX Nathalie.

Absent non excusé : M. MOREAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON

Objet : Redevance d'occupation du domaine public

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020/126 du Conseil municipal du 15/12/2020 adoptant l'ensemble des tarifs 2021 ;
Considérant les mesures d'urgence liées à la crise sanitaire COVID et notamment la fermeture des cafés et restaurants qui n'ont pu exercer leur activité, et afin de relancer la vie et le commerce local ;
Considérant les mesures d'urgence liées à la crise sanitaire COVID et notamment le protocole sanitaire auquel seront soumis les restaurateurs et cafetiers engendrant une reprise économique progressive

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'exonérer les commerçants vouzinois du versement des redevances d'occupation du domaine public comme suit :

Terrasses : Exonération annuelle 2020 (droit annuel de 31.90 € / m² via convention),

Cette exonération portera sur la période du 19 mai 2021 à la fin de l'année 2021.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de ces décisions.

Fait en mairie le 14/05/2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

